

Image not found or type unknown



Licencier pendant congé maternité

Par **bonni18**, le **05/10/2010 à 18:48**

Bonjour, je suis en congé maternité jusqu'au 10. novembre 2010, le 21. septembre j'ai été convoqué au rdv préalable de licenciement économique ou ils m'ont proposé CRP, que j'ai signé même si j'ai moins de 2 ANS d'ancienneté. J'ai en même temps essayé d'expliquer à mon employeur que je ne peux être licencié pendant congé maternité. Malgré tout je viens de recevoir la lettre de licenciement faite par avocat !!!

Une fois que j'ai fait mais ensuite c'est noté :> Si vous adhérez à la CRP votre contrat de travail sera rompu d'un commun accord le 12. octobre. La présente lettre sera sans objet et le préavis ne sera pas effectué >

Voilà alors ils ont le droit de me licencier ou pas ? Qu'est-ce que je dois faire ? Je suis en préavis ou pas ? Je dois m'inscrire à Assedic ou pas ? Si ils n'ont pas le droit qu'est-ce que je dois faire ?

Merci pour votre réponse je suis désespéré